

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 2 OCTOBRE 2023

Objet :  
Congrès des Maires  
Remboursements frais  
aux participants

N° : D - 2023 - 10 - 02 - 05

**Présents** : Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Yann RAMIREZ, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Julien PUJOL, Ludivine ALBERT, Laurent FUSTER.

**Procurations** : M. Jean-Philippe GARCIA à M. Yann RAMIREZ, Mme Laure GIMENO à M. Claude VIDAL, M. Julien RIBES à M. Jean-François GUIBBERT, M. Olivier MONROS à Mme Géraldine ESCANDE.

**Absents Excusés** : Mme Solène PELLE, M. Didier MONTIER.

**Secrétaire de séance** : M. Yann RAMIREZ.

**Début de séance** : 18H30

Nombre de Membres

Afférents Au conseil	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
23	23	21

Monsieur le Maire informe le Conseil que le 105<sup>e</sup> Congrès des Maires et Salon des Collectivités Territoriales 2023 se déroule Porte de Versailles en Novembre 2023.

Monsieur le Maire accompagné de Madame ESCANDE Géraldine, 1<sup>ère</sup> adjointe au Maire y participeront cette année et il propose aux membres du conseil municipal intéressés de se faire connaître pour participer à ce congrès.

Il convient de fixer les modalités de remboursement des frais occasionnés par ce déplacement.

Monsieur le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL**

Où l'exposé de Monsieur le Maire,

Par 19 voix pour et 2 voix d'abstention de M. le Maire et Mme Géraldine ESCANDE,

DECIDE de fixer un remboursement forfaitaire des frais de participation au Congrès des Maires pour Madame ESCANDE Géraldine, Monsieur Jean-François GUIBBERT, Maire, et aux membres du conseil municipal intéressés qui seront identifiés par certificat de M. le Maire, du 20/11/2023 matin au 23/11/2023 soir :

- Transport TGV 1<sup>ère</sup> classe Béziers/Paris – Aller/Retour sur justificatifs
- Indemnité nuitée (+ petit déjeuner) = 110 €
- Remboursement par repas = 17.50 €
- Remboursement transport interne (métro, taxi, etc...): sur présentation de justificatifs.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Le Secrétaire,

Le Maire,



Yann RAMIREZ



Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 06/10/2023

Reçu en préfecture le 06/10/2023

Publié le 09 OCT. 2023

ID : 034-213401359-20231002-D2023\_10\_02\_005-DE

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le 06 OCT. 2023  
Et publication ou notification  
Du 09 OCT. 2023  
Le Maire :